

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 mars 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Filhol, M. Taïbi, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-01 du 7 mars 2024

### PLAN HIP-HOP – APPEL À PROJETS FESTIVALS ET TEMPS FORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – RÈGLEMENTS DES APPELS À PROJETS INCUBATEUR DU HIP-HOP ET DU CONCOURS GO IN

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2023-X-17 du 19 octobre 2023 relative à la démarche départementale pour accompagner et promouvoir la place des cultures Hip-hop en Seine-Saint-Denis,

Vu sa délibération n°03-01 du 7 décembre 2023 relative au règlement de l'appel à projets Festivals et temps forts hip-hop au titre de 2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'appel à projets « Festivals et temps forts hip-hop », les subventions de fonctionnement aux organismes tels que mentionnés dans le tableau annexé à la délibération (annexe 1), pour un montant total de 120 000 euros ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants :

- l'association C4.United,
- l'association Citelectro,
- l'association Compagnie Flies,
- l'association Flaneurz Roller Skating Club De Pantin (Frscp),
- l'association Focus On The Groove,
- l'association Gestion Salle Jean-Roger Caussimon,
- l'association La Place – Centre Culturel Hip-hop,
- l'association Make Your Choice,



- l'association Open Mind Evasion,
- l'association The Sowl Project,
- l'association Vox Populi,
- l'association Windycity,
- la commune de La Courneuve,
- la commune de Montreuil,
- la commune de Saint-Denis,
- la commune de Saint-Ouen-sur-Seine,
- la Sarl Cs Paraprod,
- la Sas Terrart ;

- APPROUVE le règlement de l'appel à projets Incubateurs du hip-hop 2024 dont le projet est ci-annexé ;

- APPROUVE le règlement du concours GO IN dont le projet est ci-annexé ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*